



OBSERVATOIRE  
PARTENARIAL  
DES ESPACES  
AGRICILES,  
NATURELS ET DE  
L'ALIMENTATION

DÉCEMBRE 2021



## **La filière céréales dans le Carré métropolitain : caractéristiques & préconisations pour une relocalisation**

## Chiffres clés

# 277 200

hectares cultivés pour les céréales dans le carré métropolitain

# 33%

des terres agricoles du carré sont consacrées à la culture de la céréale

# 58 %

des céréales cultivées sont du maïs et du blé tendre

# 15 390

emplois salariés

# 1 399 000

habitant·e·s sur la Métropole de Lyon

# 3 839 000

habitant·e·s sur le Carré Métropolitain

L'Agence accompagne ses partenaires dans le champ de l'agriculture et de l'alimentation depuis plusieurs années, par le biais notamment de l'Observatoire des Espaces Agricoles et Naturels (OPEAN) créé en 2010. D'abord mobilisé sur les questions de protection foncière (PENAP, espaces naturels et agricoles protégés), de portraits agricoles de territoires, l'Observatoire s'est progressivement intéressé à l'ensemble de la chaîne alimentaire : étude sur le système alimentaire de l'aire métropolitaine (2016), sur les filières pain et pomme (2018), sur les liens entre urbanisme et alimentation (2019)... Aujourd'hui, l'alimentation est l'un des sujets de travail reconnus de l'Observatoire des Espaces Agricoles, Naturels et de l'Alimentation (OPEANA).

En parallèle, l'Agence accompagne ses membres dans l'élaboration de leurs politiques alimentaires, en apportant une ingénierie technique pour piloter le projet, animer sa gouvernance, en offrant un espace de dialogue entre les acteurs mobilisés sur le sujet, ou en fournissant des méthodes, des analyses et des connaissances. Le **Projet Alimentaire du Territoire Lyonnais (PATLy)** est accompagné par l'Agence depuis 2019.

La Métropole de Lyon a donc demandé à **UrbaLyon** de caractériser le fonctionnement de la filière céréales à destination de l'alimentation humaine, et d'identifier les conditions de sa relocalisation, notamment pour la restauration collective.

Ce travail est scindé en deux temps : le premier, dont cette publication rassemble les conclusions, consiste à caractériser le fonctionnement de la filière céréales à destination de l'alimentation humaine et à identifier les conditions de sa relocalisation, pour la restauration collective entre autres.

Le second, qui sera mené ultérieurement, correspond à un temps d'animation avec les acteurs intéressés de cette filière, pour déboucher sur la mise en œuvre d'actions opérationnelles.

## Sommaire

<b>Redonner un ancrage territorial à une filière mondiale</b>	<b>3</b>
Les céréales, une filière mondiale très développée en France	4
Pourquoi chercher à relocaliser la filière?	5
La restauration collective, levier symbolique de relocalisation	6
Approche de consommation de céréales sur le territoire	7
<b>Une production de céréales polarisée et peu diversifiée</b>	<b>9</b>
Des cultures concentrées à l'est du Carré métropolitain	10
Une production dominée par le maïs et le blé tendre	11
Analyse multicritères des différentes céréales du territoire	16
<b>Une filière économique complète et en croissance</b>	<b>21</b>
Une filière économique complète	22
Une filière créatrice d'emplois	23
Quelques acteurs potentiellement structurants pour la filière	28
<b>Reterritorialiser la filière céréales : freins, leviers &amp; préconisations</b>	<b>31</b>
Méthodologie	32
Les résultats du travail d'enquête	33
Structurer l'offre et la demande : de l'évaluation des besoins à la mise en synergie	36
Faciliter les échanges entre les acteurs : logistique, traçabilité & transparence	38
Sécuriser la viabilité économique pour tous les acteurs : prix, répartition & contractualisation	40



# Redonner un ancrage territorial à une filière mondiale

**1/4**

**des céréales européennes sont produites en France**

**70,4 Mt**

**de céréales sont produites en France**

**50%**

**des terres arables en France**



REDONNER UN ANCRAGE TERRITORIAL À UNE FILIÈRE MONDIALE

# Les céréales, une filière mondiale très développée en France

## Sources

- Passion Céréales
- USDA / FAO
- Eurostat
- SSP
- FranceAgriMer

L'Europe est le troisième producteur mondial de céréales, derrière la Chine et les Etats-Unis.

En 2019, la France était le premier producteur céréalier au sein de l'Union Européenne avec 9,4Mha de terres dédiées à la culture de la céréale et 71,3 Mt produites. C'est loin devant l'Allemagne (44,3 Mt), la Roumanie (30Mt) ou la Pologne (28,5 Mt).

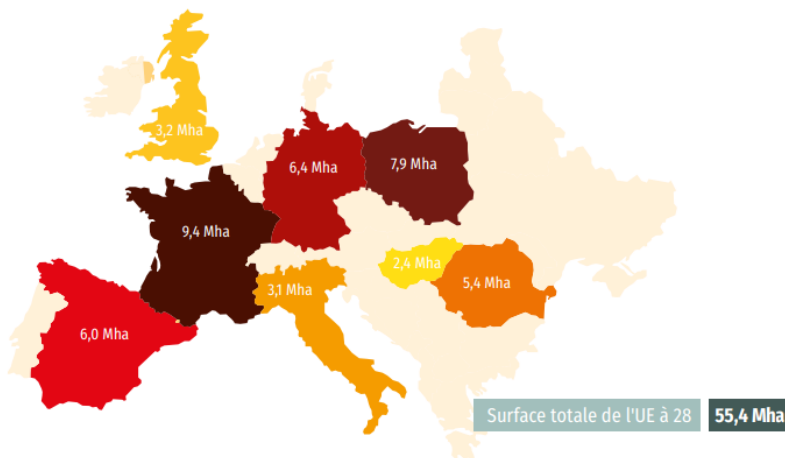
Le blé tendre est la première culture céréalienne en Europe, devant le maïs grain et l'orge.

C'est aussi le cas en France, où le blé tendre représente plus de la moitié de la production céréalienne en 2019. Par ailleurs, 43 % des céréales valorisées sur le marché français sont destinées à l'alimentation animale (soit 9,7Mt).

La filière a une importance majeure dans la balance commerciale française, et exporte à de nombreux pays voisins (Belgique, Italie, Espagne en Europe, mais aussi Algérie ou Maroc). Pour l'année 2019/2020, les exportations françaises ont pesé 34,3Mt pour les « grains bruts » et 5,5 Mt de produits transformés.

## Les 8 premiers producteurs de céréales (incluant les semences) de l'Union Européenne en 2019

Source : Eurostat

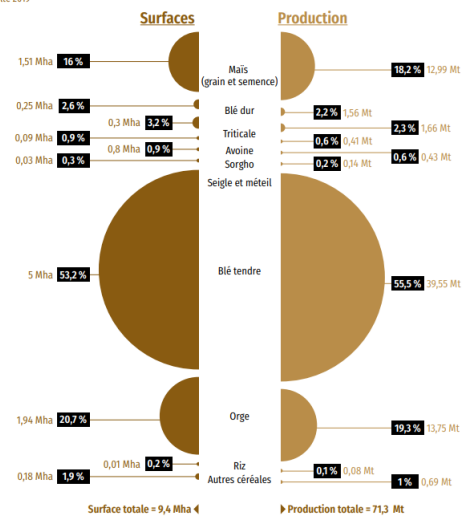


Avec une production de céréales de **71,3 millions de tonnes** d'une valeur de **10,9 milliards d'euros** en 2019, la France est le 1<sup>er</sup> pays producteur de céréales de l'Union Européenne.

Source : Eurostat

## La production céréalienne en France

Source : SSP récolte 2019



# 57 Mha

sont dédiés à la filière céréales dans l'Union Européenne en 2019, dont

# 9,4 Mha

en France

# 324,4 Mt

de céréales sont produites dans l'Union Européenne en 2019, dont

# 71,3 Mt

en France

# 52%

des céréales produites en 2019/2020 en France, y ont été consommées

REDONNER UN ANCRAGE TERRITORIAL À UNE FILIÈRE MONDIALE

# Pourquoi chercher à relocaliser une filière ?



## Définitions

### Relocalisation de l'alimentation :

recréation d'un lien, le plus direct possible, entre ce qui est produit et ce qui est consommé localement.

**Filière locale :** désigne l'ensemble des maillons d'une filière, du champ à l'assiette (production, transformation éventuelle, distribution, vente et consommation). On parle de filière locale quand l'ensemble de ces maillons existent pour une production donnée sur un territoire donné, et qu'ils travaillent ensemble.

La filière céréales est un exemple particulièrement évocateur de filières structurées majoritairement pour l'exportation et le marché mondial. Ce type de filière s'est développé après guerre, dans un contexte de recherche de sécurité alimentaire pour la France : l'incitation à des rendements plus performants a conduit les territoires agricoles à se spécialiser, et dans le même temps, le développement peu coûteux de moyens de transport efficaces ont permis aux territoires de production de s'éloigner des territoires de consommation. Sur le territoire métropolitain, la Beauce est un exemple typique de cette hyperspécialisation céréalière.

Les politiques agricoles et alimentaires actuelles cherchent aujourd'hui à construire des alternatives à ce type de filières mondialisées, dont les vulnérabilités apparaissent aujourd'hui problématiques pour des territoires en recherche de résilience : les chaînes sont très longues, comptent de multiples intermédiaires, sont dépendantes d'énergies non

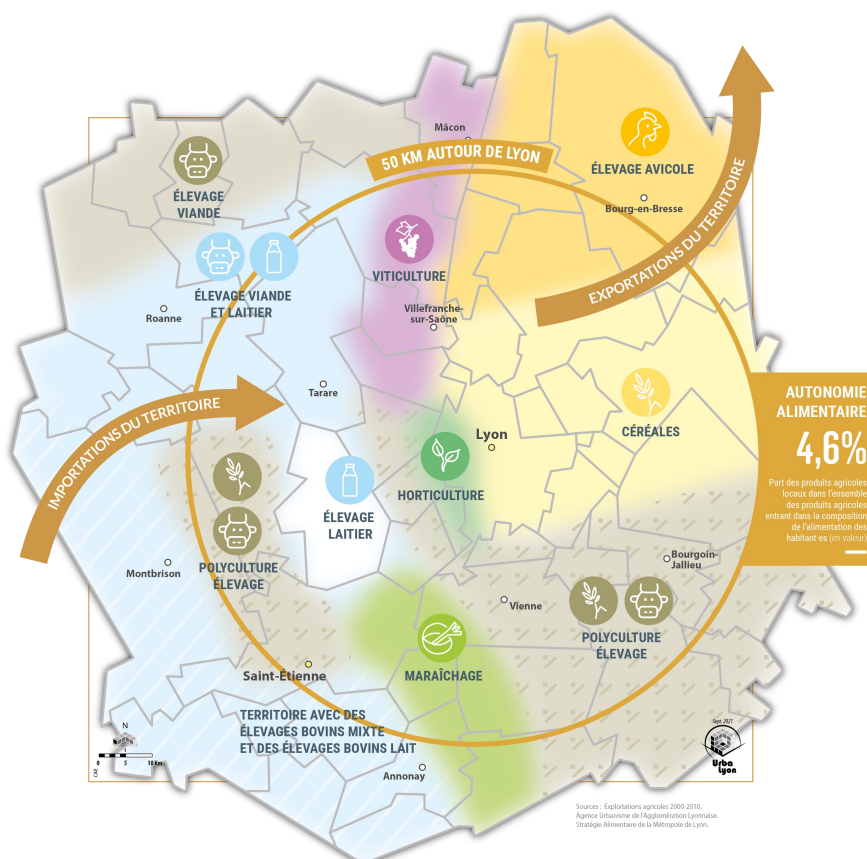
nouvelables, trop peu rémunératrices pour les paysan·nes et trop peu protectrices de la biodiversité, de la vie des sols, de la qualité de l'eau, de l'air...

Dans le cadre de son Projet Alimentaire de Territoire, la Métropole de Lyon cherche à « favoriser l'ancrage de la chaîne de valeur pour développer une activité économique de territoire liée à l'alimentation durable » et à devenir un territoire nourricier, c'est-à-dire un territoire qui contribue à produire ce qui le nourrit. Plusieurs filières locales font donc l'objet d'études avec différents partenaires : légumes, (ISARA), légumineuses (CDA), œufs (Ardab), et céréales.

Si le PATLY est le périmètre d'action, le périmètre d'étude s'étend au Carré Métropolitain qui est le plus large territoire d'observation d'UrbaLyon.

**1/3**  
des surfaces agricoles du Carré métropolitain sont des céréales

**277 000**  
ha de céréales



REDONNER UN ANCRAGE TERRITORIAL À UNE FILIÈRE MONDIALE

# La restauration collective, un levier symbolique pour relocaliser

**Un des axes du PATly consiste à « faire de la restauration collective publique une vitrine de la transition vers une alimentation soutenable ». La construction d'une filière céréales locales doit donc tenir compte des contraintes et des opportunités associées à l'approvisionnement de ces établissements.**

## Chiffres clés

**79**

collèges publics dans la Métropole de Lyon

**33**

collèges avec des restaurants en régie, qui cuisinent sur place

**24 000**

repas par jour dans les collèges de la Métropole

**10 620**

repas dans les collèges gérés en régie

## Du bio et du local dans les cantines

La restauration collective est un des leviers directs des collectivités pour contribuer à la transformation de nos systèmes alimentaires. La restauration collective n'a certes pas, à elle seule, la capacité de structurer entièrement des filières locales, car les volumes concernés sont souvent anecdotiques à l'échelle de la quantité de nourriture consommée sur un territoire.

Elle constitue un puissant symbole ayant une forte capacité de démonstration pour les acteurs des filières : intégrer plus de produits bio et locaux dans les restaurants collectifs permet de tisser des liens, ou les renforcer, avec les producteurs et les acteurs économiques en capacité de les fournir sur le territoire. Avec le temps, ce type de politique peut également avoir des effets d'entraînement et permettre à des acteurs économiques d'investir et de développer leur capacité de production en local.

En parallèle des ambitions politiques, des injonctions réglementaires imposent une évolution pour la restauration collective: la loi dite EGalim (2018) fixe l'objectif d'au moins 50% de produits durables, dont au moins 20% de bio, dans les repas servis en restaurants collectifs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## Approcher les besoins du territoire

Identifier les conditions de relocalisation de la filière des céréales sur le territoire suppose d'approcher ce que représente la consommation des habitant-es.

Il n'existe pas de bases de données localisées fiables et consolidées concernant les habitudes de consommation alimentaire.

Les estimations de consommation journalières proviennent, pour le pain, du CREDOC pour la moyenne française, et du travail de Léa Di Fonzo, apprenante en 2021 à la Métropole de Lyon pour la moyenne par collégien.

Les volumes de pâtes consommés proviennent de données 2020 de l'UNAFPA (Union of the Organizations of Manufacturers of Pasta Products).

Concernant les céréales, la portion journalière est basée sur les recommandations du Plan National Nutrition Santé.

Ces estimations ont été combinées avec des rendements moyens, provenant des statistiques agricoles annuels et des connaissances des acteurs locaux : la Chambre d'Agriculture du Rhône et l'Ardab.

**Les estimations de surfaces nécessaires présentées ci-contre sont des ordres de grandeur et doivent être utilisées comme tels.**



REDONNER UN ANCRAGE TERRITORIAL À UNE FILIÈRE MONDIALE

# Approcher la consommation de céréales sur le territoire



35g/collégien/jour  
125g/personne/jour

**~10 (conv.) à 20 000 (bio) ha**  
de blé tendre pour la consommation de pain de la Métropole de Lyon

**10 (conv.) à 20 (bio) ha**  
pour les collèges en régie

**~36 (conv.) à 66 000 (bio) ha**



8 kg/français/an

**~3 (conv.) à 5 000 (bio) ha**  
de blé dur pour la consommation de pâtes de la Métropole de Lyon

**5 à 15 ha**  
pour les collèges en régie

**~8 (conv.) à 14 000 (bio) ha**  
pour le Carré Métropolitain

**277 000**

ha de céréales  
(RPG, 2019)

**1 300**

ha de blé dur sur le Carré  
Métropolitain

**81 000**

ha de blé tendre

**30%**

des surfaces de blé tendre  
destinées à la meunerie en  
moyenne (Passion Céréales)



320g/pers/jour (pain compris)

**~20 000 ha**  
de céréales, toutes confondues,  
pour la consommation de la Métropole de  
Lyon

**~60 000 ha**  
pour le Carré Métropolitain

## Sources

INSEE, 2018  
SAA, 2019  
ARDAB  
CA 69, 2019

## Taux d'extraction

75% pour le blé tendre  
(farine conventionnelle et  
bio)  
70% pour le blé dur (pâtes  
conventionnelles et bio)







# Une production de céréales polarisée et peu diversifiée

**68%**

des surfaces céréalières du Carré Métropolitain sont situées dans l'Ain ou l'Isère, soit plus de 188 000 ha

**58%**

des surfaces céréalières sont dédiées soit au maïs, soit au blé tendre dans le Carré

**60%**

des producteurs céréalières du carré sont dans l'Ain et l'Isère soit 3 120 établissements



LA PRODUCTION DE CÉRÉALES

# Des cultures céréalières concentrées à l'est du Carré métropolitain

**Sources**

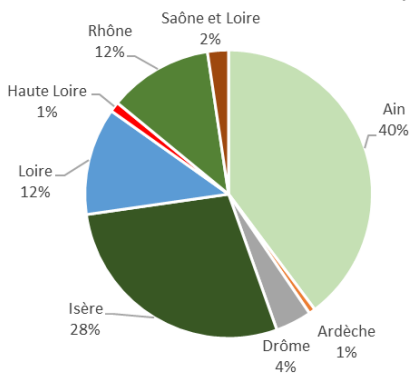
SIRENE 2019  
RPG 2019  
Carte pages 12-13

La Métropole de Lyon concentre très peu de production céréalière dans son territoire (représentant 5 850 ha). La stratégie de relocalisation de la filière doit évidemment se construire au-delà de son périmètre, en travaillant avec les territoires voisins.

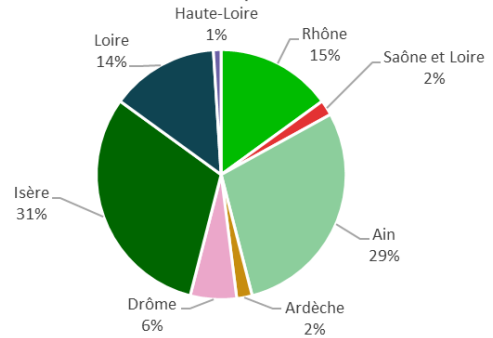
Au sein du Carré métropolitain, la culture de céréales se fait d'abord à l'est :

- 68% des surfaces céréalières sont situées dans l'Ain et dans l'Isère
- 60% des producteurs céréalières sont situés dans l'Ain et dans l'Isère

Surfaces céréalières dans le carré métropolitain



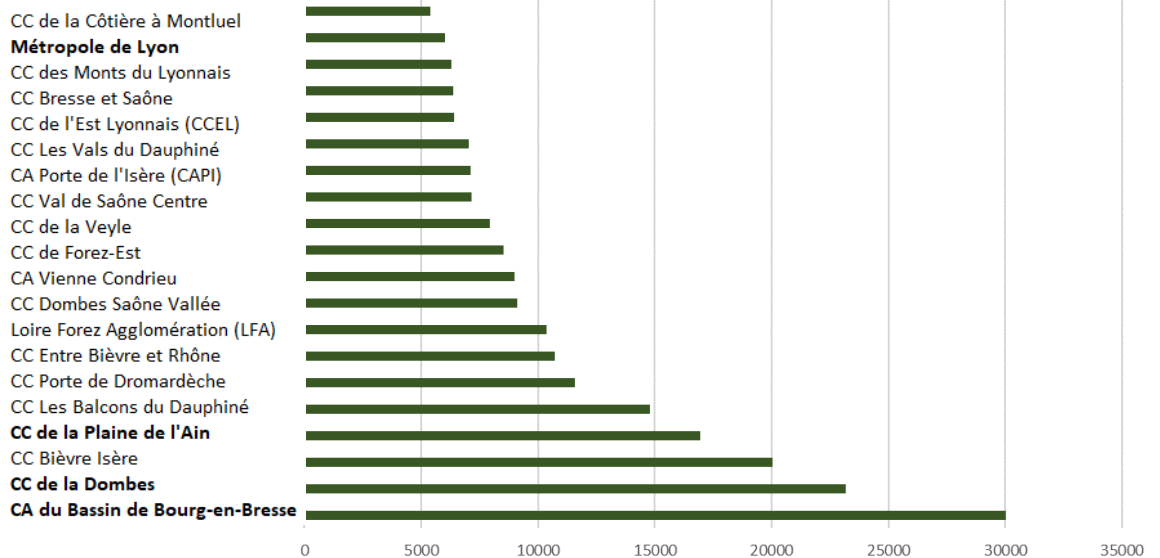
Etablissements producteurs céréalières dans le carré métropolitain



**68%**  
des surfaces  
céréalières du  
Carré sont dans  
l'Ain ou l'Isère  
(+de 188 000

**60%**  
des  
producteurs  
céréalières du  
carré sont dans  
l'Ain et l'Isère  
soit 3 120  
établissements

Les 20 EPCI qui consacrent le plus de surfaces aux céréales dans le carré métropolitain (en ha)



Éléments complémentaires dans la carte en page 13

LA PRODUCTION DE CÉRÉALES

# Une production dominée par le maïs et le blé tendre

## Définition

**Maïs ensilage** : culture fourragère destinée à l'alimentation animale (troupeaux bovins, etc.) et permettant de valoriser l'ensemble du plant de maïs. Il se distingue donc du maïs grain et n'est pas pris en compte dans cette étude

**58%**  
des surfaces  
céréalières sont  
dédiées soit au  
maïs\*, soit au  
blé tendre dans  
le carré

\*sauf maïs ensilage

Au-delà de la polarisation géographique des cultures, celles-ci sont aussi largement segmentées :

- Le maïs et le blé tendre dominent largement la production céréalière dans le carré métropolitain et représentent 58% des cultures céréalières (29% chacun)
- La culture du blé tendre est assez diffuse : elle représente plus d'1/5 des cultures céréalières dans presque tous les EPCI du carré métropolitain
- En revanche, la culture du maïs est plus polarisée : on la retrouve surtout à l'est, alors qu'elle est presque absente dans certains territoires de l'ouest du carré

Cette segmentation s'explique par la structure du marché céréalier :

- Contexte de fluctuation des prix
- Tendance à minimiser la prise de risque et à la concentration sur les céréales les plus « rentables » qui offrent des débouchés importants : le maïs et le blé tendre
- La tendance du marché a un effet d'entraînement sur les productions céréalières

Ce constat est à nuancer concernant les segments « bio » : malgré des débouchés relativement garantis, ces cultures impliquent une prise de risque pour les producteurs pour des raisons diverses (agronomiques, météorologiques...)

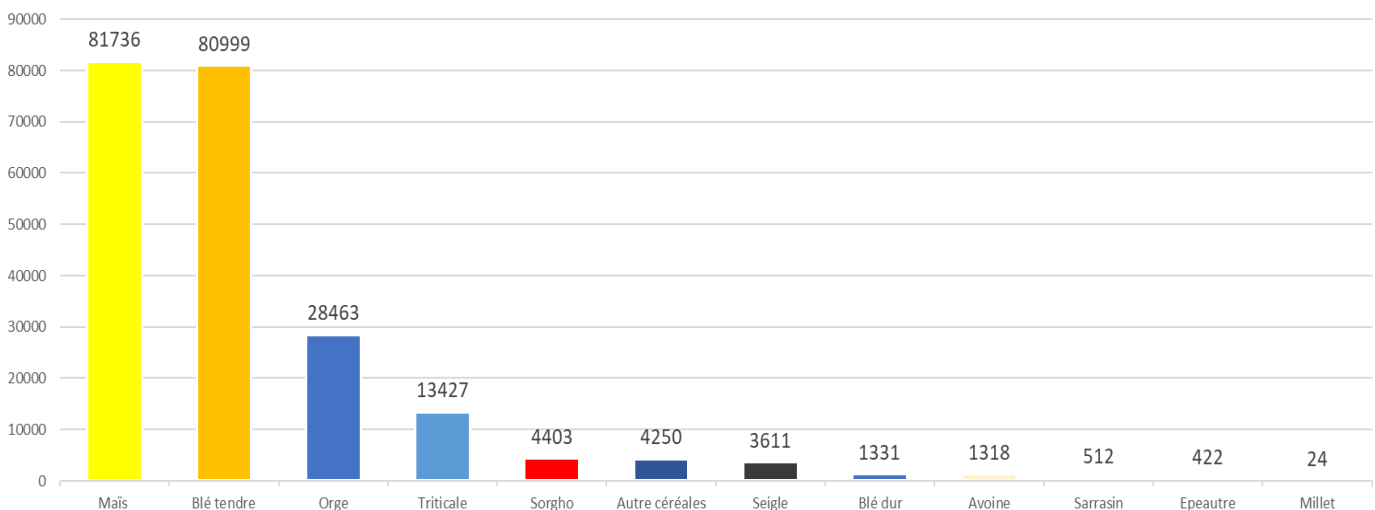
## Sources

RPG 2019

Carte pages 14-15

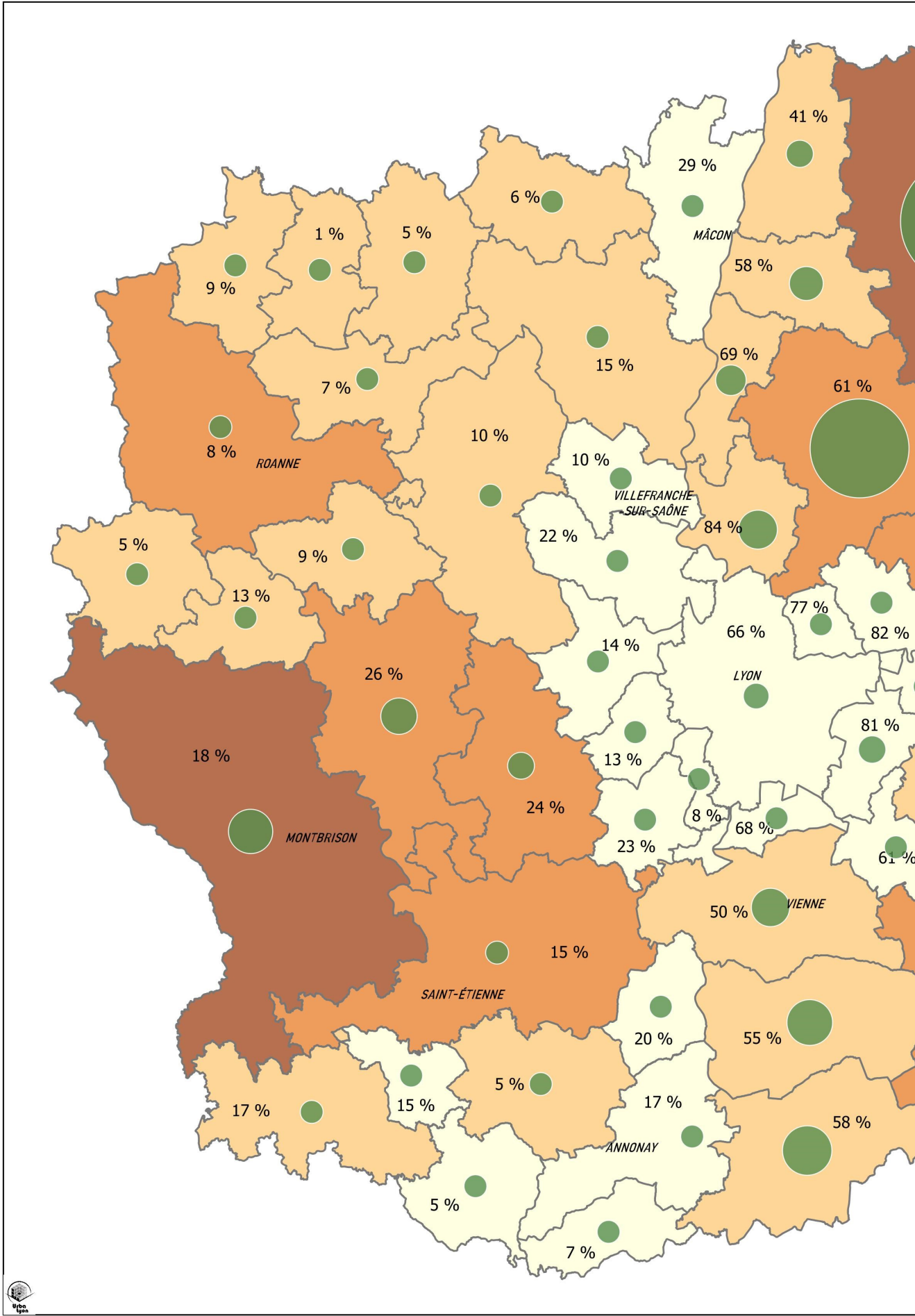
## Les céréales du carré métropolitain

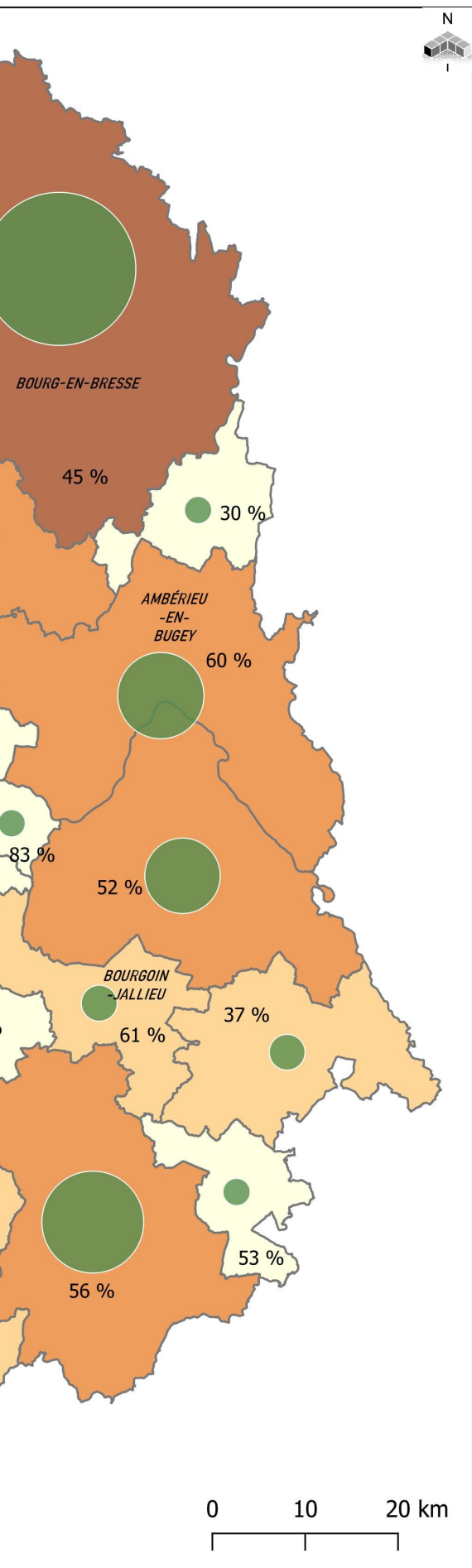
(Surfaces déclarées à la PAC en ha –RPG 2019–autoconsommation comprise)



\* dont 40 000 ha de maïs ensilage

# Des cultures céréalières concentrées à l'est



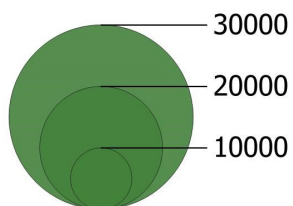


### Production céréalière des EPCI en 2019 (en hectare)

Surface agricole totale en hectares

- moins de 10000 ha
- de 10000 à 25000 ha
- de 25000 à 40000 ha
- plus de 40000 ha

Surface de céréales en hectares

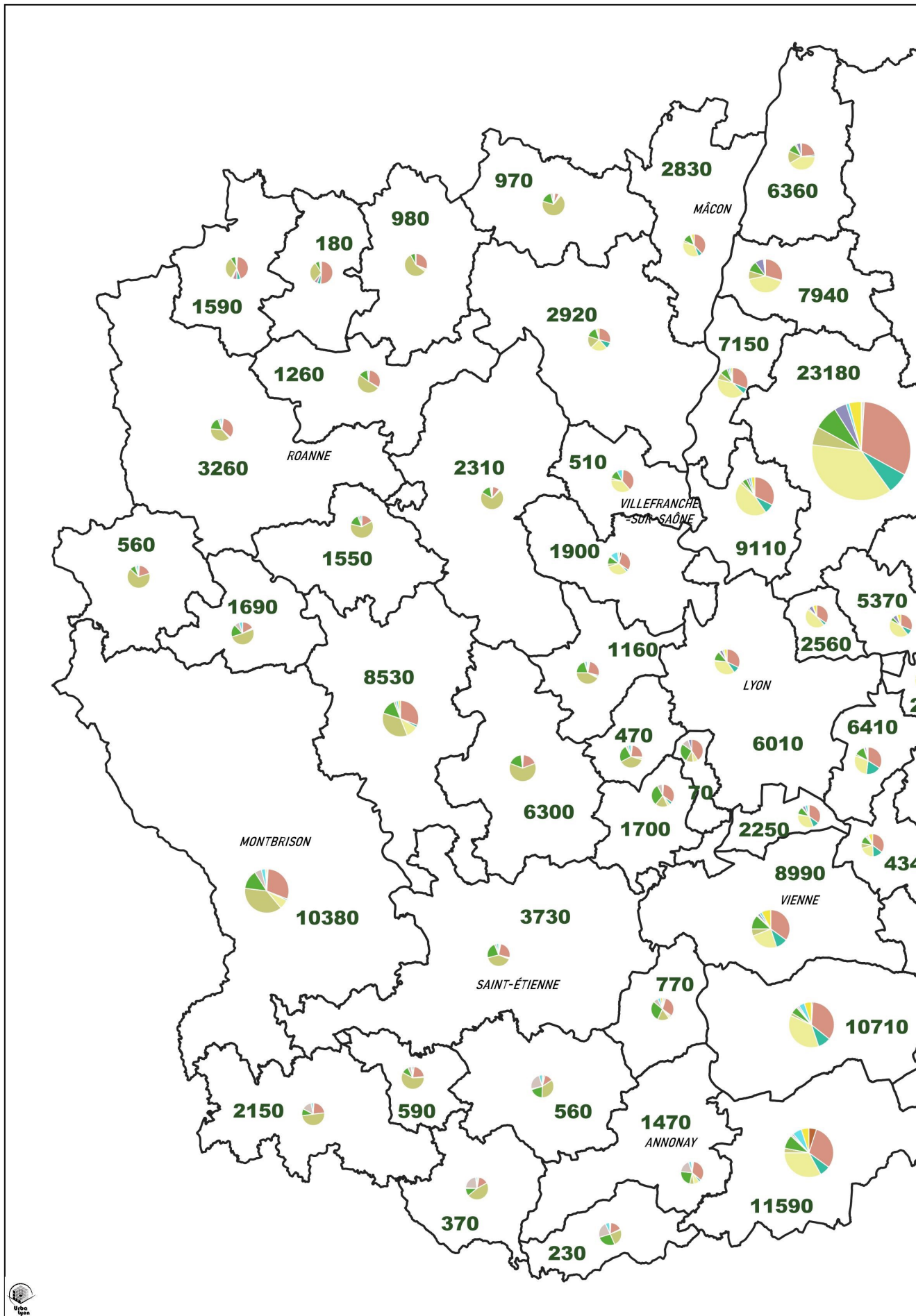


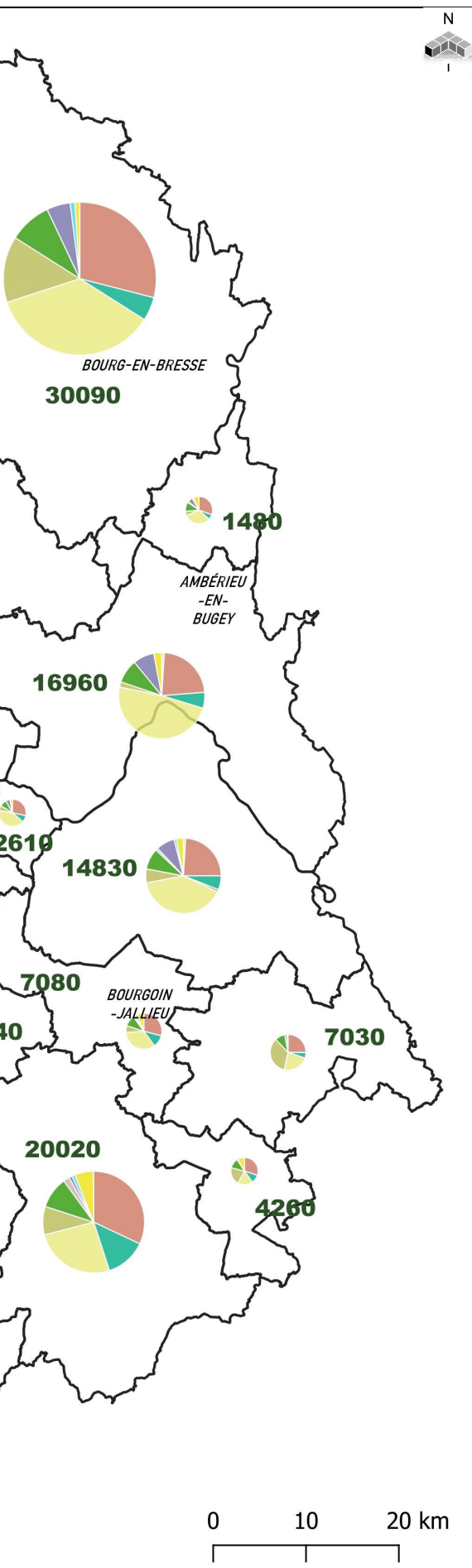
le pourcentage exprime la part de la production céréalière dans l'ensemble de la production agricole de l'EPCI

Sources : RPG 2019 / fond OSM



# Une production dominée par le maïs et le blé tendre

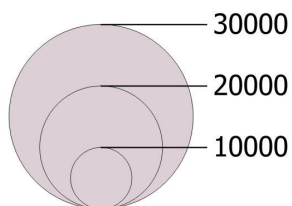




### Production céréalière des EPCI en 2019 (en hectare)

- Avoine
- Blé dur
- Blé tendre
- Colza
- Epeautre
- Maïs
- Maïs ensilage
- Millet
- Orge
- Sarrasin
- Seigle
- Soja
- Sorgho
- Tournesol

Surface de céréales en hectares



Les étiquettes expriment la surface de céréales en hectares pour chaque EPCI

0 10 20 km

Sources : RPG 2019 / fond OSM



LA PRODUCTION DE CÉRÉALES

# Une analyse multicritères des différentes céréales du territoire

## Sources

RPG 2019

SAA 2019

ARDAB

Chambre d'agriculture du Rhône

Passion Céréales

L'étude n'a pas exclu de céréales du champ de l'analyse : à l'échelle d'une exploitation, entrer dans une démarche de filières locales a du sens pour l'ensemble des productions. Certaines productions, bien que présentes en petites quantités, sont considérées comme ayant un fort potentiel de relocalisation.

Sur les pages 18-19, le tableau vise à donner un aperçu des caractéristiques de ces céréales selon plusieurs critères :

- les surfaces aujourd'hui exploitées,
- le potentiel de valeur ajoutée et l'intérêt pour la consommation humaine
- Le potentiel de rendement, en agriculture conventionnelle et en agriculture biologique
- La moyenne des rendements observés
- Les besoins d'irrigation

Ne sont pas considérés dans le tableau ci-après :

- les pois chiches (106 ha) et les lentilles (365 ha), qui sont des légumineuses sur lesquelles l'étude ne s'est pas centrée ;
- le millet (24 ha), qui est une filière extrêmement confidentielle ;
- l'orge (28 463 ha), utilisé à des fins essentiellement brassicoles et d'alimentation animale ;
- le maïs ensilage (40 079 ha) et le triticale (13 427 ha), utilisés essentiellement pour l'alimentation animale.
- Le maïs doux et le maïs pop-corn pour lesquels très peu de données sont disponibles.

Les stratégies de développement des filières sont nécessairement différentes en fonction du type de céréales.

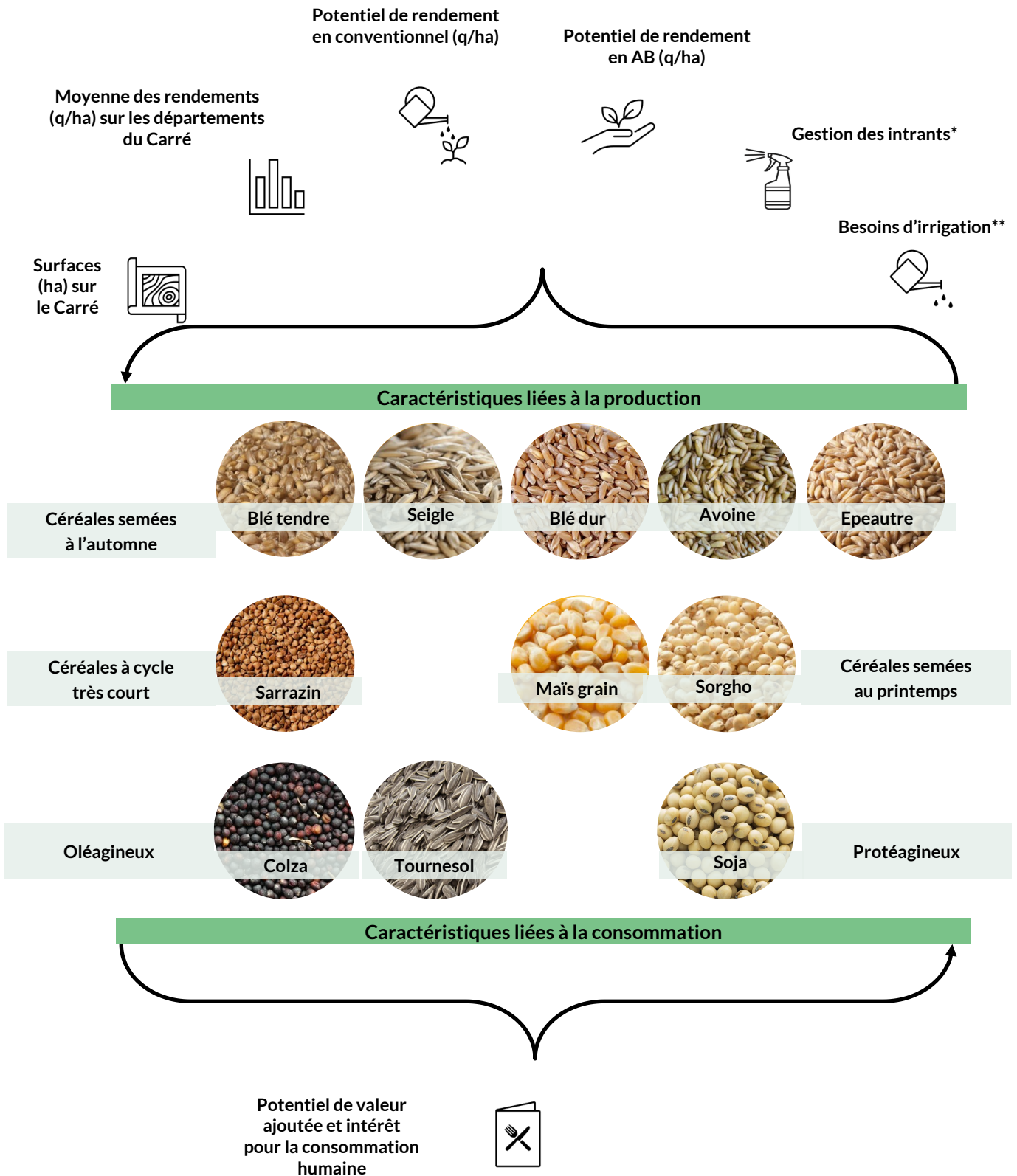
Pour les céréales développées aujourd'hui sur des surfaces modestes (avoine, épeautre, sorgho, sarrasin, maïs doux...), la restauration collective peut sécuriser de nouveaux débouchés et permettre l'ouverture de nouveaux marchés. Le développement de la demande pourrait contribuer à ce qu'une partie des productions soit réorientée vers la consommation humaine.

Pour le maïs, l'enjeu est aujourd'hui à la diversification des variétés et au remplacement partiel par d'autres cultures de printemps (soja).

Pour les céréales majoritaires, comme le blé : la production est déjà opérante, ne présente pas de grandes complexités agronomiques et dispose d'un bassin de consommation solide : la collectivité peut contribuer à capter localement les flux, et impacter les pratiques agricoles en contractualisant avec des cahiers des charges plus exigeants, qui permettraient une meilleure rémunération pour compenser des rendements un peu plus faibles.

>> Se référer au tableau p18-19







\* Notons qu'il est techniquement possible de faire du "bas intrants" sur toutes les cultures présentées ci-bas, sous réserve d'adopter une réflexion sur l'adaptation des cultures au contexte pédoclimatique d'une parcelle.

\*\* Attention : il est difficile de qualifier un besoin générique par culture. Les besoins dépendent du type de sols, de la disponibilité de la ressource. La question doit plutôt porter sur l'intérêt à irriguer, en fonction de la valeur ajoutée attendue de la céréale. La présence d'eau n'est pas suffisante pour garantir la qualité de la production, si la chaleur est importante : le cycle de la céréale compte. Plus la céréale termine son cycle tôt (elle est dite précoce), moins elle est vulnérable au phénomène d'échaudage, et donc au changement climatique.

# Une analyse multicritères des différentes céréales du territoire

Céréales		Surfaces (ha) sur le Carré	Potential de valeur ajoutée et intérêt pour la consommation humaine
Céréales semées à l'automne	Blé tendre	80 999	Meilleur potentiel de vente pour le blé panifiable : culture à forte valeur ajoutée
	Séigle	3 611	Panifiable Alimentation animale majoritairement
	Blé dur	1 331	Semoule Pâtes sèches
	Avoine	1 318	Part importante à l'alimentation animale (proche de 100% en conventionnel) Débouchés en alimentation humaine : marchés de niche mais en développement, avec des exigences de qualité élevées (muesli, barre de céréales, porridge, farine d'avoine) Le bassin de production locale n'approvisionne pas particulièrement ces industries agroalimentaires. Le prix doit être à la hauteur du faible potentiel de rendement.
	Epeautre	422	Une filière en essor pour l'alimentation exclusivement humaine, développée essentiellement comme une filière très courte avec des boulangers paysans sur des volumes très petits. Les organismes stockeurs du secteur n'ont pas particulièrement de débouchés sur le territoire. Une céréale qui nécessite un décorticage donc un matériel spécifique pour être utilisée. Marché fluctuant selon les années
Céréales semées au printemps	Mais grain	81 750	Alimentation animale Panifiable Peu d'infos sur l'existence ou non de la filière à destination de l'alimentation humaine sur le territoire. Un rendement tel que le besoin peut être rempli avec des surfaces très limitées.
	Sorgho	4 403	Ressemble au maïs Une part à l'alimentation animale Grain et panifiable : culturellement peu développé
Céréale à cycle très court	Sarrasin	512	Panifiable Graine Filière peu développée mais une demande, notamment par les Moulins Marion. Des contrats d'opportunité. Equilibre précaire du marché, alternativement trop d'offre ou pas assez.
Protéagineux	Soja	8 413	Jusqu'à maintenant, pour l'alimentation humaine : culture à condition d'avoir un contrat. Une filière AB se développe. Du fait de la demande forte en soja bio pour l'alimentation animale, le prix du soja à destination de l'alimentation animale a fortement augmenté et est actuellement (en 2021) de niveau équivalent à l'alimentation humaine, mais cette situation pourrait évoluer dans les années à venir.
Oléagineux	Colza	17 639	Alimentation animale Alimentation humaine peu développée Huile raffinée pour la consommation directe ou dans l'industrie : biocarburant ou lubrifiant industriel
	Tournesol	8 264	Huile Graine Alimentation animale Alimentation humaine peu développée Double marché : potentielle concurrence avec l'usage biocarburant ou lubrifiant industriel. Prix particulièrement intéressants cette année, calés sur les prix de l'énergie.

 Potentiel de rendement en conventionnel (q/ha)	 Potentiel de rendement en AB (q/ha)	 Moyenne des rendements (q/ha) des départements du Carré	 Besoins d'irrigation
60 à 90	25 à 40	61	Besoins au printemps (25 mars – 10 juin) comme toutes les céréales semées à l'automne
Type blé dur	Type blé dur	Pas de données	
Env. 40-60	25-30	55	
Entre 25-30	15 à 20	40	
Pas de données précises car peu d'épeautre sur le territoire.	Pas de données précises car peu d'épeautre sur le territoire.	Rassemblé avec le blé tendre : 61	
50 à 140	50 à 110	86	Besoins en été. Semer le maïs le plus tôt possible pour qu'il finisse son cycle le plus tôt possible. Plus facile en conventionnel qu'en bio.
40 à 80	40 à 70	Pas de données	Besoins en été Moins gourmand en eau que le maïs
10 à 15	10	Pas de données	Généralement non nécessaire
10 à 40	10 à 40	Pas de données	Sensiblement égal au maïs en volume, maïs plus tard.
20 à 40	0 à 20	27	Généralement non nécessaire. Pour le tournesol, pour une culture semée au printemps, le besoin en irrigation est faible.
10 à 40	10 à 35	Pas de données	





►

## Une filière économique complète et en croissance

**12 700**

c'est le nombre d'emplois salariés privés de la filière céréales dans le carré métropolitain

**+16%**

d'emplois salariés privés créés en 10 ans dans la filière (2011–2020)

**8 450**

Établissements de la filière céréales dans le carré métropolitain

UNE FILIÈRE COMPLÈTE ET EN CROISSANCE

# Une filière économique complète dans le territoire

## Sources

SIRENE 2020  
Carte pages  
24-25 et 26-27

**12 700**  
c'est le nombre  
d'emplois  
salariés privés  
de la filière  
céréales dans  
le carré  
métropolitain





La filière céréales fait partie des filières agroalimentaires complexes qui nécessitent, dans la plupart des cas, une étape de transformation (a minima, la meunerie). Une seconde transformation est généralement réalisée.

Ces étapes successives ont entraîné une spécialisation des acteurs économiques sur certaines fonctions : production, collecte, meunerie, deuxième transformation. Cette complexité rend difficile l'intégration de toutes les fonctions pour un même acteur. Toutefois, sur le territoire, les Robins des Champs sont un contre-exemple (voir p.29).

Néanmoins, tous les maillons de la chaîne de valeur sont présents dans le carré métropolitain.

Depuis plusieurs années, la tendance à la concentration de la fonction de collecte se renforce : quelques acteurs réalisent l'immense majorité de la collecte de céréales. Selon leur spécialisation, la répartition spatiale des acteurs répond à une logique différente :

- Les producteurs sont répartis dans le territoire, à proximité des terres propices à la culture de la céréale
- Les acteurs de la collecte sont de taille importante et concentrés géographiquement.
- Les meuniers sont peu nombreux dans le territoire et situés près des zones de production les plus importantes.
- Les deuxièmes transformateurs, pour la plupart des boulangeries/pâtisseries, sont localisés près des bassins de population.

	<b>Production</b> 	<b>Collecte</b> 	<b>Meunerie</b> 	<b>2nd Transformation</b> 
<b>Caractéristiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombreuses structures éparpillées sur le territoire</li> <li>• Emploi difficile à appréhender (non salarié)</li> <li>• Tailles variables</li> <li>• Pas toujours de la mono-activité (autres productions)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forte concentration de la collecte entre les mains de moins de 5 acteurs de taille importante</li> <li>• Des coopératives agricoles en majorité</li> <li>• Quelques acteurs exercent une activité de meunerie en plus de la collecte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peu d'acteurs sur le territoire mais une grande diversité de tailles d'établissements</li> <li>• Certains meuniers font aussi de la collecte</li> <li>• Répartition géographique dans tout le carré métropolitain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• De nombreux établissements peu ou pas employeurs, essentiellement des boulangeries-pâtisseries</li> <li>• Hors boulangers-pâtisseries, 230 établissements plus « industriels » dont certains de taille importante</li> </ul>
<b>Établissements</b>	5 180	23	21	3 230
<b>Emplois salariés</b>	490	260	210	14 440
<b>Principaux établissements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favrichon et Vignon (Saint-Symphorien-de-Lay ; 50 à 99 salariés ; producteur et transformateur)</li> <li>• SARL du Pesselin (Chasselay ; 10 à 19 salariés)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Oxyane (Pusignan ; détails ci-après)</li> <li>• Eurea (siège à Feurs ; 800 collaborateurs)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Moulins du Bion (Maubec ; 50 à 99 salariés)</li> <li>• Minoterie Dupuy-Couturier (l'Etrat ; 20 à 49 salariés)</li> <li>• Moulins Soufflet (Lozanne ; 20 à 49 salariés)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Blédina (Villefranche-sur-Saône ; 500 à 999 salariés)</li> <li>• Roland Monterrat (Feillens ; 250 à 499 salariés)</li> <li>• Martinet (Saint-Quentin-Fallavier ; 250 à 499 salariés)</li> </ul>



UNE FILIÈRE COMPLÈTE ET EN CROISSANCE

# Une filière créatrice d'emplois

### Sources

Acos-Urssaf—  
31.12.2020

\* L'emploi salarié privé exclut les emplois indépendants, que l'on retrouve notamment dans la culture de céréales et dans les boulangeries—pâtisseries

Nomenclature d'activité retenue pour le calcul des emplois salariés privés : 1061A, 1061B, 1071A, 1071B, 1071C, 1071D, 1072Z, 1073Z, 4621Z

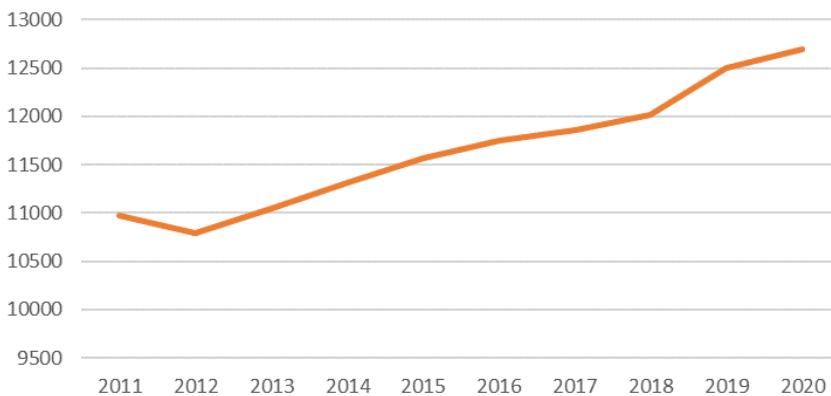
Au 31 décembre 2020, la filière céréales comptait 12 700 emplois salariés privés\*, avec :

- 61% des emplois (1 810) liés aux activités des boulangeries et pâtisseries, devenant le plus gros contingent de salariés privés de la filière
- 8% des emplois (1 020) issus de la fabrication industrielle de pain

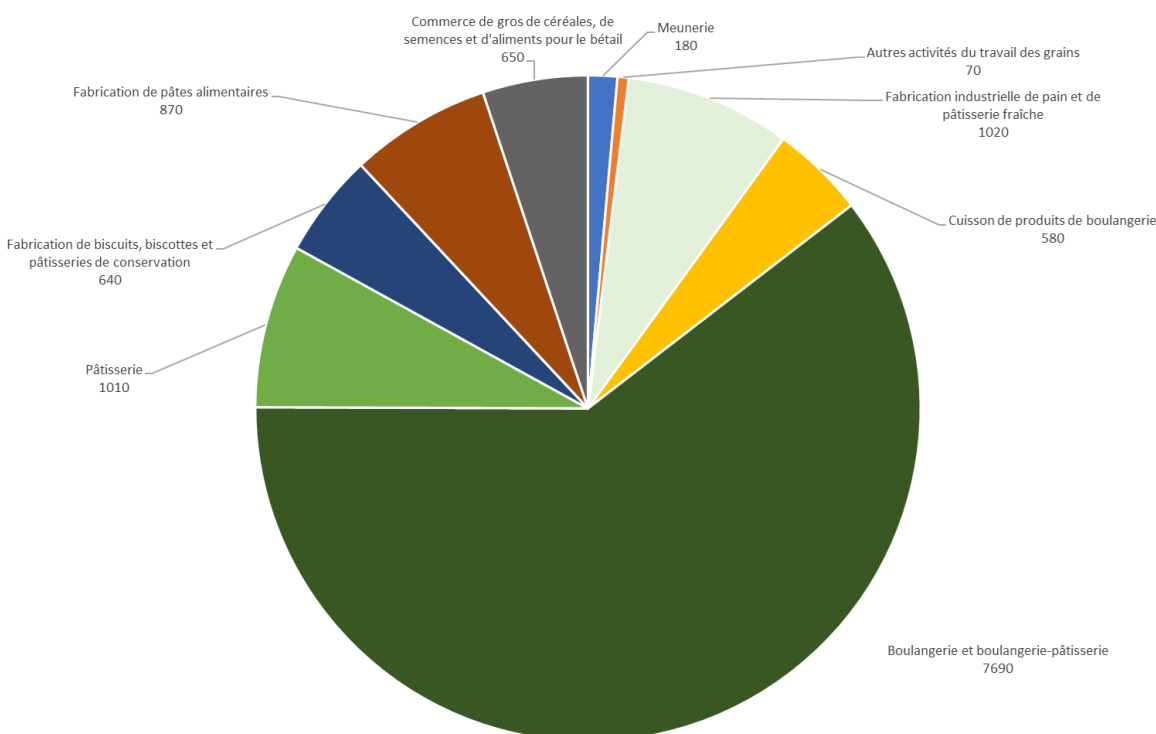
La filière est en croissance entre 2011 et 2020, avec une création nette de 1 730 emplois salariés privés (+ 16%).

- Là encore, ce sont les activités de boulangerie et pâtisserie qui alimentent la plus grosse part de la croissance avec 1 810 emplois créés (+ 31% en 10 ans).
- La fabrication industrielle de pain, elle aussi, se porte bien sur le front de l'emploi avec 160 emplois créés en 10 ans (+ 19%).
- En revanche, le commerce de gros de céréales, où l'on retrouve notamment les gros organismes collecteurs, perd 27% de ses emplois salariés privés entre 2011 et 2020 soit—240 emplois.

Emploi salarié privé - filière céréales (carré métropolitain - 2020)



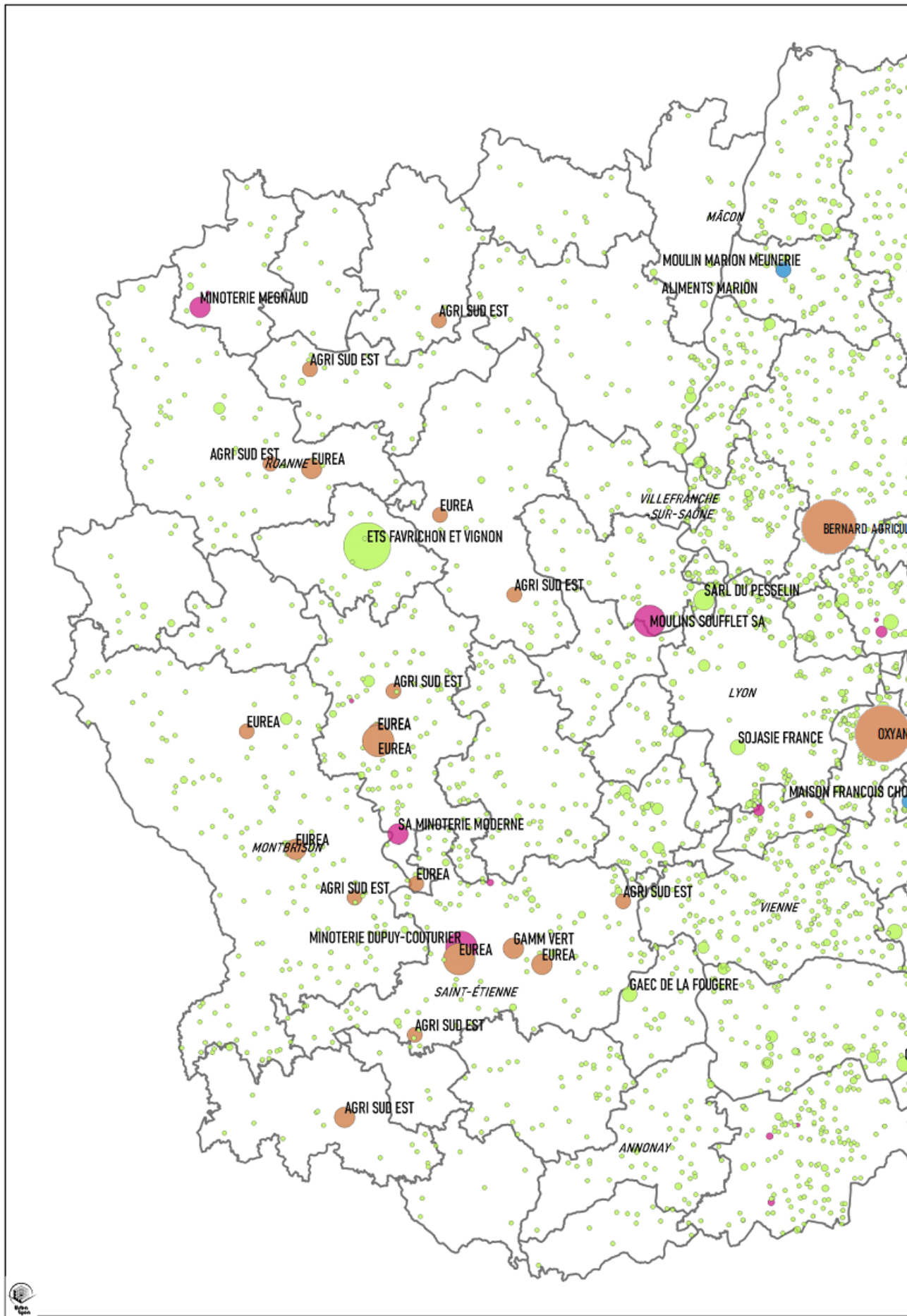
**+16%**  
d'emplois  
salariés privés  
créés en 10 ans  
dans la filière  
(2011—2020)



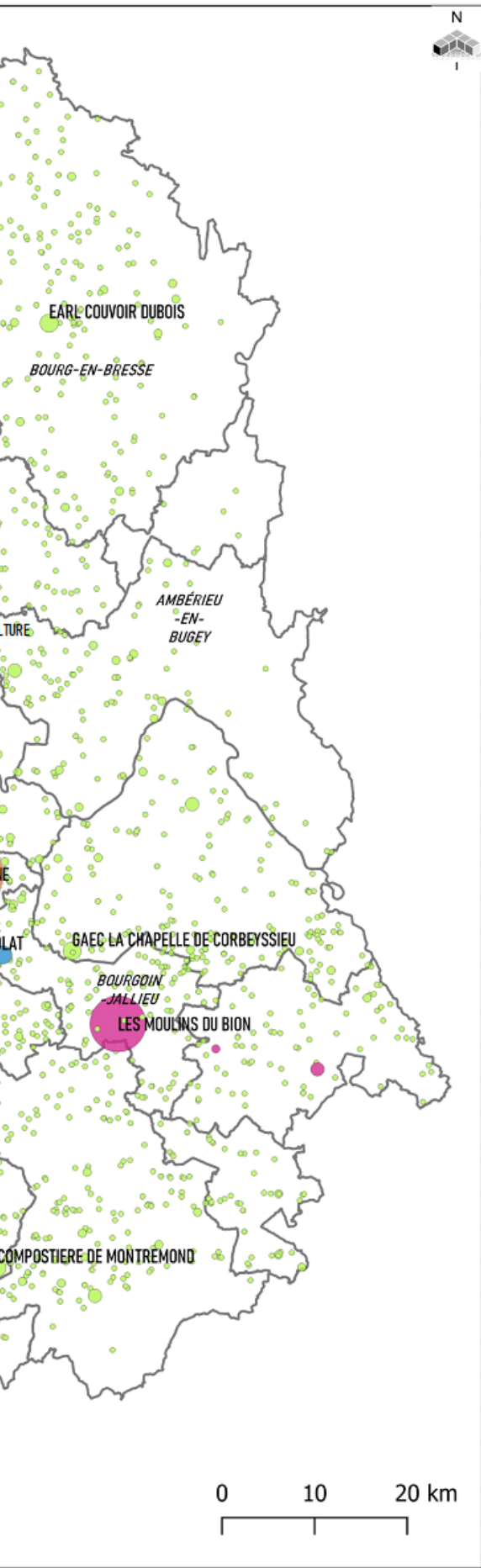
Emplois salariés privés—filière céréales (carré métropolitain—2020)



# Une filière économique complète dans le territoire

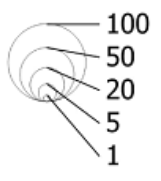






### Localisation des acteurs de la filière de la céréale sur le Carré Métropolitain (siège social)

effectif des établissements  
estimation 2021

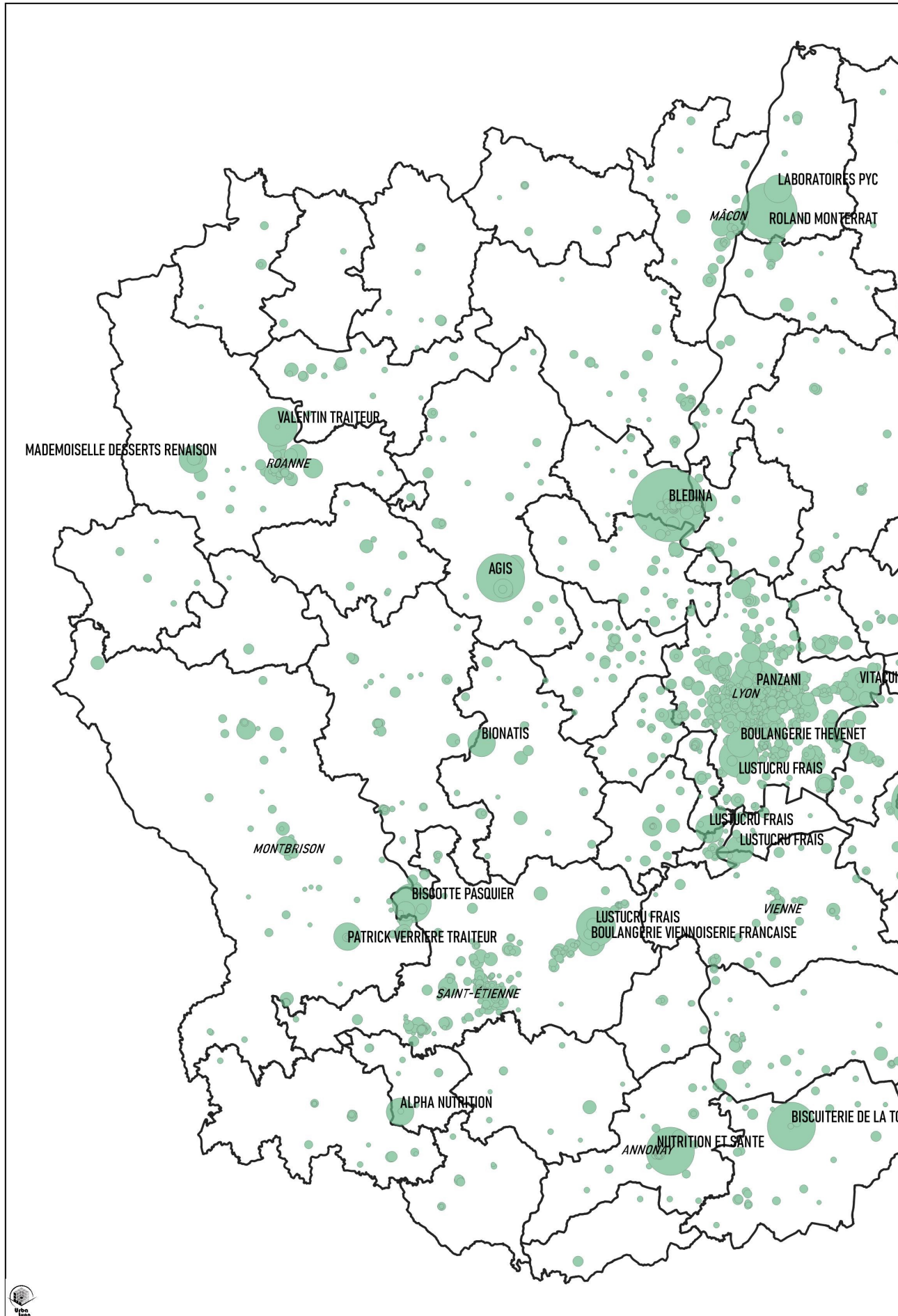


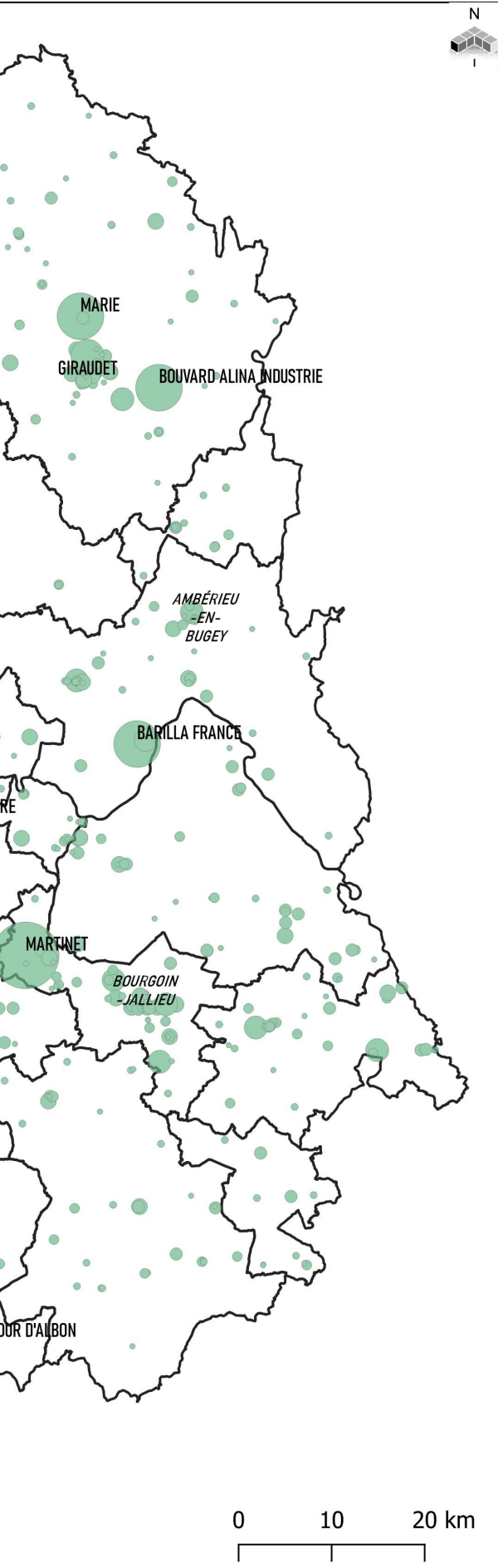
- Production
- Collecte
- Collecte et meunerie
- Meunerie

Sources : Insee-SIRENE 2021



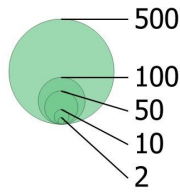
# Une filière économique complète dans le territoire





### Localisation des acteurs de la transformation de céréales sur le Carré Métropolitain (siège social)

effectif des établissements  
estimation 2021



Sources : INSEE Sirene 2021 / fond OSM



UNE FILIÈRE COMPLÈTE ET EN CROISSANCE

# Quelques acteurs potentiellement structurants pour la filière

**La filière céréales du territoire est composée d'acteurs variés. Certains, de par leur taille, leur position dans le territoire ou par les choix qu'ils ont réalisés, constituent des atouts potentiels pour le territoire dans une optique de reterritorialisation de la filière.**



## Sources

SIRENE 2021

Diane +

Entretiens d'acteurs

Veille presse et web

**Activités :** Oxyane est une coopérative régionale issue d'une fusion de deux coopératives historiques. Elle accompagne les producteurs de céréales (vente d'intrants, collecte, commercialisation, fabrication d'aliments pour élevages) et réalise aussi une fonction de vente en B2C via les enseignes Gamm'Vert.

**Spécificité :** par le volume de céréales traitées, Oxyane est un des acteurs majeurs de la collecte dans notre territoire.

**Taille du marché :** historiquement international (zone euro-méditerranéenne), le marché d'Oxyane se recentre au niveau national depuis quelques années.

### Chiffres clés :

- Chiffre d'affaires : 650 millions € (130 millions € pour les céréales dont 30% à l'export)
- 7 000 agriculteurs et 2 000 salariés (350 pour les céréales)
- 200 000 ha de céréales dans la région (dont 60% de maïs)
- 800 000 tonnes de céréales dont 15 000 tonnes de bio

**Intérêt pour la reterritorialisation :** le marché français, plus haut de gamme, fait l'objet d'un regain d'intérêt de la part d'Oxyane depuis le milieu des années 2010, en particulier dans des logiques de marques distributeurs qui affichent de plus en plus souvent des produits locaux.

**Freins à la reterritorialisation :** Des surcoûts liés à la traçabilité en interne des céréales (un allotement spécifique au local reste possible mais a un coût) s'ajoutent au manquant de visibilité sur l'aval.

**Activités :** fondé au 16ème siècle, le Moulin Marion a une activité de meunerie, et fait aussi de l'alimentation animale ainsi que de l'ensachage et de la palettisation. Le Moulin est notamment spécialisé dans le bio.

**Spécificité :** spécialisé dans le bio depuis les années 80.

**Taille du marché :** essentiellement régional, une partie au niveau national, voire à l'export de manière ponctuelle. Fort développement vers le sud de la France.

### Chiffres clés :

- Chiffre d'affaires 23 millions € (en croissance) : plus du tiers sur l'artisanat (boulangers—pâtisseries), et plus d'un autre tiers sur l'industrie
- 50 salariés
- 30 000 tonnes de céréales (dont 10 000 pour la meunerie et le reste pour la nutrition animale)

**Intérêt pour la reterritorialisation :** habitué à travailler en local et avec des artisans, l'intérêt pour la relocalisation existe : objectif d'être 100% français avec un prisme régional important. Capacité de travailler une grande variété de céréales.

**Freins à la reterritorialisation :** perte de traçabilité pour une bonne partie de l'aval.

**800 000**  
Tonnes  
de céréales  
collectées en 2020  
par Oxyane

**10 000**  
Tonnes  
de céréales  
collectées en  
2020 par le  
Moulin Marion &  
à destination de  
l'alimentation  
humaine



**220 000**  
Tonnes de  
produits  
commercialisés  
par an par  
Panzani

**Activités** : deuxième acteur français de l'industrie salée, le groupe Panzani, créé en 1950, est spécialisé dans la fabrication de pâtes, de riz, de semoule et de sauces. Il est le 1er transformateur de blé dur français.

**Spécificités** : le groupe est fortement présent sur le territoire. Le siège du groupe est situé à Lyon. Il possède aussi plusieurs usines dans le carré métropolitain : à Saint-Genis-Laval, à Lorette, à Feillens et à Communay ; un entrepôt logistique se trouve à Montagny.

**Taille du marché** : internationalisation de plus en plus forte du groupe (présence dans 60 pays, principalement en Europe et en Afrique). Forte présence du groupe en France sur les segments pâtes (leader sur les pâtes fraîches et sur les pâtes sèches).

**Chiffres clés :**

- Chiffre d'affaires : 875 millions € en 2019 pour le groupe
- 1 600 salariés en 2019 (2 000 dans le monde) dont 730 dans la Métropole de Lyon
- 220 000 tonnes de produits commercialisés par an

**Intérêt pour la relocalisation** : fort de sa position de leader national, le groupe Panzani semble raisonner en termes de marché national plutôt que local. Ainsi, il assure une filière 100% française (production, meunerie, transformation) mais n'affiche pas de volonté d'une territorialisation plus forte de son activité.

**Freins à la reterritorialisation** : Panzani est une marque dont l'image et la notoriété sont d'envergure nationale. C'est à cette échelle que le groupe a construit sa filière. Certaines usines sont situées hors du carré métropolitain (sud de la France, région parisienne).



**Activités** : les Robins des champs sont un collectif d'acteurs locaux, composé de 6 agriculteurs et d'un boulanger, qui ont créé une filière courte à proximité de l'agglomération lyonnaise. Initialement centrée sur le pain (via des partenariats avec des boulangers), leur initiative s'est développée vers la vente de farine en B2C, puis de poids chiches et de lentilles. La meunerie est réalisée par un acteur tiers (moulin Dupuy Couturier).

**Spécificités** : les Robins des Champs sont une structure associative reconnue groupement d'intérêt économique et environnemental. Au-delà de l'activité de production, de collecte et de vente de farine, la structure a pour but de créer un « réseau interprofessionnel à taille humaine », et d'assurer un prix juste et une rémunération équitable pour chaque acteur.

**Taille du marché** : local. L'objectif est de garantir aux boulangers locaux une farine locale.

**Chiffres clés :**

- 6 agriculteurs céréaliers
- 1 boulanger
- 30 à 40 000 tonnes de blé écrasées chaque année par le moulin Dupuy Couturier
- 30 boulangeries partenaires dans l'agglomération lyonnaise

**Intérêt pour la relocalisation** : les Robins des Champs adoptent une approche filière sur la question des céréales. Chaque acteur est impliqué et doit être rémunéré à un juste prix. Le boulanger acquiert la capacité de savoir d'où vient sa matière première. Dans une logique de co-construction, l'objectif est de créer mais aussi de faire vivre une « filière courte à taille humaine ». La transparence et la traçabilité sont aussi des points importants.

**Freins à la reterritorialisation** : la territorialisation est déjà réalisée, même si le volume produit par 6 agriculteurs reste réduit.





# **Reterritorialiser la filière céréales : freins, leviers et préconisations**

# Méthodologie

10

entretiens réalisés

8

partenaires ont suivi l'étude

## Le cadrage initial

La Métropole de Lyon a demandé à UrbaLyon de caractériser le fonctionnement de la filière céréales à destination de l'alimentation humaine, et d'identifier les conditions de sa relocalisation.

Ce travail de caractérisation devait permettre de mieux comprendre les flux de céréales du territoire, leurs volumes, leurs origines et débouchés.

L'étude a fait le choix de considérer la plus grande échelle possible, pour disposer d'une vision large et complète des acteurs présents sur le territoire.

Ce travail s'est appuyé sur des méthodes quantitatives (mobilisation de bases de données) et qualitatives (réalisation d'entretiens), et a été réalisé en parallèle selon deux logiques :

- En cherchant à identifier où était vendue la production du territoire
- En cherchant à identifier où était achetés les produits consommés par la restauration collective localement.

L'attention devait porter sur la qualification à la fois des acteurs présents sur le territoire, et des flux de céréales.

## La complexité de l'approche des flux

Si la caractérisation des acteurs présents sur le territoire a pu être relativement précise, l'approche des flux aurait nécessité une bien plus grande quantité d'entretiens. Malgré de nombreuses relances, plusieurs enquêtés n'ont pas donné suite. La mobilisation des acteurs est donc par conséquent un enjeu majeur dans le travail de relocalisation des filières.

La publication a donc été centrée sur la description de la filière telle qu'elle est implantée sur le territoire, et sur les freins et leviers identifiés lors des entretiens pour sa reterritorialisation.

## Une étude suivie par plusieurs territoires et experts

Ce comité de suivi s'est réuni 3 fois pendant l'année 2021, en avril, en mai et en juin, pour guider la poursuite du travail.



## Entretiens réalisés

Production	Collecte / Meunerie	Transformation	Grossiste	Consommation
GEDA de l'Ozon 11 Juin 2021	Moulin Marion 10 Mai 2021	Boulangerie Thevenet 20 Mai 2021	Bio A Pro 11 Mai 2021	Restaurant administratif de la Métropole de Lyon 8 Juin 2021
	Maison Cholat 10 Mai 2021	Barilla 31 Mai 2021		Elior 20 Mai 2021
	Oxyane 25 Mai 2021			Crous de Lyon 28 Mai 2021





Caractérisation des acteurs
Caractérisation des flux

Niveau de la chaîne	Information recherchée	Méthode
Production	Identification des volumes produits localement	Première estimation des tonnages avec les données SAA Données RPG 2019
	Destination des productions brutes	Entretiens avec des coopératives et des collecteurs : sélection des acteurs pertinents à partir de l'analyse des données de surfaces. Pas de questionnaire
Collecte, grossistes et transformation	Identification des acteurs présents sur le territoire : taille (nombre de salarié-e-s), localisation, chiffre d'affaires	Mobilisation de données SIRENE
	Origine et destination des produits échangés et transformés	Entretiens avec des acteurs pertinents : sélection à partir de l'analyse des données Pas de questionnaire
Consommation		

Focus « Restauration collective »

Niveau de la chaîne	Information recherchée	Méthode
Consommation	Nombre d'établissements consommateurs	Collèges : données Métropole de Lyon
	Typologie des établissements en fonction de leur mode de gestion	Collèges : données Métropole de Lyon
	Quantité d'hectares nécessaires à la consommation de ces établissements	Expertise Chambre d'agriculture 69 + Ardab
	Volumes de céréales consommés	Collèges : données Métropole de Lyon + entretiens Autres acteurs : entretiens
	Origine de l'approvisionnement des établissements	Entretien avec des établissements gestionnaires et délégataires (selon leur mode de gestion)
Grossistes et transformation	Origine de l'approvisionnement des produits vendus aux établissements	Entretiens avec des acteurs pertinents : sélection à partir des entretiens avec les établissements consommateurs ciblés
Production		

CONDITIONS DE RELOCALISATION DE LA FILIÈRE

# Les résultats du travail d'enquête

Les entretiens ont révélé la complexité du jeu d'acteur et ont permis d'identifier plusieurs contraintes à la reterritorialisation de cette filière.

## Des préconisations formulées à partir des entretiens conduits

L'analyse a permis de distinguer trois blocs thématiques associés aux rôles que peuvent jouer les collectivités dans l'organisation de cette filière. Agissant de manière transverse auprès des différents acteurs de la chaîne, ces rôles viseraient à :

- **Structurer l'offre et la demande** : de l'évaluation des besoins à la mise en synergie
- **Faciliter les échanges entre les acteurs de la filière** : logistique, traçabilité & transparence
- **Sécuriser la viabilité économique pour tous les acteurs** : prix, répartition de la valeur & contractualisation

Les notions d'animation et d'accompagnement sur le long terme sont centrales pour fédérer autour d'une vision commune. La viabilité économique est une condition pour assurer l'autonomie et la pérennité de la filière.

Compte tenu du nombre restreint d'entretiens conduits, les préconisations proposées ne sont pas exhaustives. Elles doivent être considérées comme un catalogue de leviers, non hiérarchisés. Même si ces propositions s'alimentent toutes les unes les autres, elles peuvent être activées indépendamment.

Les pages suivantes proposent de développer chacun de ces axes de travail.

	Production	Collecte
Contraintes & Freins	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un choix des productions conditionné par les contraintes agronomiques &amp; les débouchés</li> <li>• Une production locale insuffisante pour répondre aux besoins du territoire pour certaines céréales</li> <li>• Une augmentation de la part de productions biologiques qui peut augmenter les besoins en surface (le rendement à l'hectare étant généralement plus faible qu'en conventionnel) et se confronter à la pression foncière. Toutefois, une exploitation céréalière qui se convertit en bio n'aura pas spécialement besoin de s'agrandir, d'un point de vue économique.</li> <li>• Des rendements hétérogènes impactés par le changement climatique et la raréfaction de l'eau</li> <li>• Des appels d'offre proposant des prix trop bas, et n'intégrant pas assez de critères sur la qualité des produits ou la rémunération des producteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des capacités de stockage à la ferme réduites : des exploitants dépendants des collecteurs</li> <li>• Une très forte concentration des acteurs de la collecte</li> <li>• Des difficultés de planification</li> <li>• Une perte de la traçabilité, notamment à cause du mélange de céréales dans les silos</li> <li>• Des contraintes fortes sur le conditionnement</li> <li>• Des possibilités de transport écologique réduites pour les zones urbaines</li> </ul>



Transformation	Consommation & restauration collective
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un manque de traçabilité concernant l'origine des matières brutes et pas de visibilité sur le devenir des produits transformés</li> <li>• Un manque d'évaluation des volumes de céréales traités pour certains acteurs</li> <li>• Des volumes de commandes parfois très variables</li> <li>• Des délais de commande parfois très courts et difficile à anticiper et une fréquence de livraison exigée parfois élevée</li> <li>• Une obligation à passer par des distributeurs pour gérer la complexité logistique</li> <li>• Un manque de connaissance et d'acculturation aux enjeux de localité</li> <li>• Une déconnexion ressentie avec les autres acteurs de la filière et des inquiétudes pour le futur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une quantification insuffisante des besoins de la demande</li> <li>• Un manque d'anticipation des consommateurs sur leurs commandes et donc peu de souplesse sur les délais de livraison</li> <li>• Des débouchés trop monospécifiques : un manque d'acculturation, de connaissances techniques ou de formations pour travailler les céréales peu communes</li> <li>• Et paradoxalement, des difficultés à diversifier les produits par manque d'offre</li> <li>• Pour la restauration collective, des volumes insuffisants pour réorienter massivement les flux</li> <li>• Une traçabilité difficile et une méconnaissance des intermédiaires (peu de transparence)</li> <li>• Des espaces de stockage réduits qui entraînent peu de souplesse sur les fréquences de livraison</li> <li>• Des coûts trop élevés pour la restauration collective, empêchant de diversifier les fournisseurs locaux</li> </ul>

CONDITIONS DE RELOCALISATION DE LA FILIÈRE

# Structurer l'offre et la demande : de l'évaluation des besoins à la mise en synergie

## Objectif

Rapprocher l'offre et la demande localement, à la fois en réorientant les flux des filières à gros volumes, et en facilitant la diversification des productions. Les choix de développement des filières doivent tenir compte du changement climatique et du contexte agronomique qui pèse sur la production.

## Structurer l'offre

**1. Poursuivre la protection du foncier agricole** pour répondre notamment au besoin croissant des surfaces nécessaires à la production en bio.

**2. Poursuivre l'accompagnement des agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques et évaluer leurs capacités à produire** : proposer des formations pour accompagner le changement vers une agriculture durable.

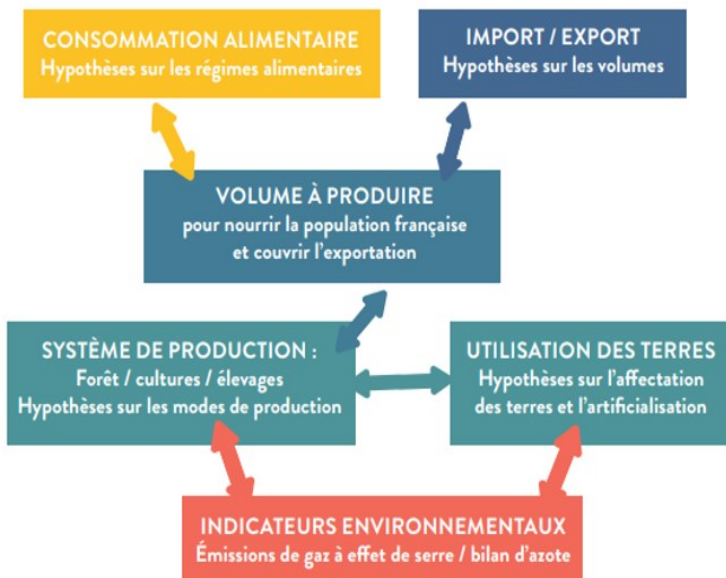
*« Nos clients nationaux de la grande distribution ont besoin de répondre à des cahiers des charges plus stricts car les consommateurs français demandent de plus en plus de qualité », un collecteur*

**3. Accompagner la profession agricole dans des projections de long terme** : travailler et confronter différents scénarii agricoles et alimentaires, en tenant compte des contraintes agronomiques, de l'évolution des régimes alimentaires, et de la capacité d'entraînement de la demande sur la production. La mise en correspondance des capacités du territoire à produire avec les besoins de consommations, actuels et futurs, est une étape de débat cruciale pour assurer la transition vertueuse du système alimentaire.

*« A l'avenir, on devra beaucoup plus produire pour l'alimentation humaine et moins pour l'alimentation animale », un collecteur*

**4. Rapprocher les acteurs de la filière sans figer la notion de « proximité »**

*« On appelle 'circuit de proximité' ce qui est à - de 200km. On travaille sur une définition de proximité acceptable pour le consommateur et en opposition aux marchés des céréales européens », un collecteur*



Outil MoSUT : Modélisation systémique de l'usage des terres permettant de tester et chiffrer différentes hypothèses (Solagro, 2016)

«L'agriculteur doit produire en ayant un débouché, notamment sur les produits spécifiques qui se travaillent en amont, via un sourcing de producteur », un collecteur

## Structurer la demande

**5.** Diversifier les débouchés et les variétés distribuées en impliquant le secteur agroalimentaire

« Les consommateurs recherchent plus d'alimentation végétale, d'où la demande forte sur les légumineuses [...] Il va falloir qu'on trouve d'autres productions car on ne va pas pouvoir manger que des lentilles. C'est compliqué de trouver un équilibre pour avoir le bon apport alimentaire tout en renouvelant le repas. On essaie par exemple le quinoa [...], le sarrasin », un collecteur

**6.** Encourager le développement de productions marginales et capter des productions locales par un sourcing précis piloté par la restauration collective

**7.** Accompagner les étapes de quantification, de dimensionnement et de planification des volumes nécessaires à la restauration collective, en développant une méthodologie et des outils de collecte de données standardisés.

**8.** Aider la production à se diversifier en incitant à la consommation de différents types de céréales dans la restauration collective. Les pratiques culinaires doivent évoluer vers plus de diversification au sein de l'assiette. Pour la restauration collective, cela peut passer par des formations aux personnels de cuisine et/ou de nouveaux équipements.

« Le petit épeautre est une céréale peu connue encore et pourtant avec de nombreux apports nutritionnels », un collecteur

### Pour aller + loin

Benchmark sur l'approvisionnement local de la restauration collective, réalisé par UrbaLyon en 2021.



### OBSERVATOIRE PARTENARIAL DES ESPACES AGRICOLES, NATURELS ET DE L'ALIMENTATION

NOVEMBRE 2021

### Benchmark sur l'approvisionnement local de la restauration collective





CONDITIONS DE RELOCALISATION DE LA FILIÈRE

# Faciliter les échanges entre les acteurs de la filière : logistique, traçabilité et transparence

**Aucun acteur n'a de vision globale sur l'ensemble de la filière, actuellement très compartimentée et séparant les fonctions dans la majorité des cas. Le maillon logistique (partage d'information, stockage) et les acteurs intermédiaires sont indispensables à la construction des filières locales.**

## Objectif

Mettre en place des moyens matériels (stockage, outils informatiques, etc.) pour concrétiser des échanges fluides et transparents entre l'ensemble des acteurs de la chaîne. Cette fluidité participera au rapprochement entre producteurs et consommateurs.

Malgré des difficultés plus importantes dans la filière biologique, le stockage des céréales est relativement facile, car les denrées sont peu périssables si elles sont conservées dans de bonnes conditions. C'est une fonction essentielle car, côté consommation, les capacités de stockage sont presque inexistantes, les besoins de livraison sont donc fréquents et réguliers.

La fonction de collecte et de stockage est particulièrement concentrée sur la filière. La concentration permet de garantir un système qui réponde efficacement aux exigences du marché, ce qui est plus difficile à faire pour des producteurs isolés.

Mais cette centralisation complexifie (voire rend impossible) la traçabilité, ne tolère pas les associations de culture qui sont pourtant intéressantes sur le plan agroécologique, et tend à standardiser le marché du blé, autant sur le choix des semences que sur la composition des farines produites. La centralisation des fonctions de stockage, et plus largement de logistique, a tendance à encourager la concentration des acteurs, leur spécialisation, et la perte de la valeur ajoutée des produits pour l'économie du territoire.

La collecte est pourtant un maillon qui a un rôle crucial dans la sécurisation de la production et sa capacité de projection grâce à l'anticipation et la contractualisation. Ces acteurs intermédiaires peu-

vent orienter la production et lui permettre de se diversifier, de monter en qualité (via le cahier des charges, etc.). Ils peuvent également agir comme tampon entre le besoin de planification du producteur et le besoin de flexibilité du consommateur, entre les volumes produits et le conditionnement nécessaire à leur consommation.

**1. Accompagner les acteurs intéressés à maîtriser l'ensemble de la chaîne et à intégrer les différentes étapes de la collecte et de la transformation**, en s'inspirant de modèles déjà présents sur le territoire : Robin des Champs, Graines de L'Ain.

**2. Accompagner la structuration de coopératives à taille humaine, avec des systèmes de gouvernance cohérents pour multiplier et mutualiser les équipements de stockage de proximité** : implanter des outils structurants et non délocalisables pour le développement économique des filières locales.

*« Le stockage à la ferme peut engendrer des problèmes de qualité, une charge de travail supplémentaire, un coût d'investissement, des difficultés de traçabilité, et une réduction de la capacité à négocier les prix en fournissant de gros volumes. Il s'agit donc de dimensionner de petites coopératives adaptées aux besoins du territoire », un collecteur*

**3. Développer les équipements de tri pour les producteurs, individuels ou collectifs** : les organismes stockeurs ne permettent pas les associations de culture, ce qui implique un processus de tri à la ferme. Les équipements de tri vont de pair avec équipements de stockage.

*« On essaie de créer la voie du milieu, entre l'agriculteur [...] et l'industrie, qui gère du gros. [...] », un collecteur*

**4. Accompagner les acteurs intermédiaires dans la mise en place de silos dédiés à la production locale et/ou bio** : le mélange de céréales dans les silos homogénéise la qualité mais fait perdre la traçabilité. La mise en place de silos dédiés constitue un risque, qu'il apparaît nécessaire d'accompagner, d'autant plus en bio. Le stockage à la ferme offre plus d'indépendance aux producteurs, qui pourra maîtriser plus facilement ses modalités de vente (clients, temporalité, etc.).

**5. Aider les agriculteurs à valoriser leur produits en faisant appel aux négoce.** Il peut être avantageux pour les producteurs de travailler avec des grossistes, qui ont la capacité de valoriser leur production locale dans les marchés publics (l'ultra-segmentation de l'allotissement n'étant pas adaptée à la filière céréales).

*« Vendre à un négoce pour éviter que les lots se mélangent. Il fait de la farine et vend ensuite aux boulangeries lyonnaises. Il a une vraie traçabilité de son produit. Les organismes stockeurs font des lots à échelle régionale pour fournir aux meuniers une qualité homogène de farine (densité du grain, quantité de protéines). S'il y a des problèmes de qualité sur la farine locale, ils ajoutent 10-15 % de blés d'autres origines », un groupement de producteurs*

**6. Encourager la diversification des prestataires de transport**

*« On fait appel à des prestataires (STEF, TFE, etc.) qui ont un maillage intéressant sur notre département. Ils permettent de livrer tous les jours toutes les communes du Rhône et de la Loire. Avec la STEF on n'est pas prioritaire sur les horaires. On fait donc appel à un autre prestataire plus petit Gaillet Logistique [...] On construit avec lui des tournées. Il a deux camions de 20m3, on a donc plus de flexibilité sur l'ajout de palettes, des lieux de livraison, et des horaires. Pour nous, c'est un bon équilibre d'avoir les deux fournisseurs », un collecteur*

**7. Accompagner les acteurs de la restauration collective dans l'identification de leurs besoins d'approvisionnement** : protocole quantitatif de diagnostic par type céréales, connaissance des horaires et fréquences de livraison, volumes nécessaires, stockage associé, etc.

**8. Sensibiliser les consommateurs à l'anticipation des commandes en travaillant sur leur rapport au temps et à la saisonnalité**

*« Sur les marchés publics, les collectivités demandent d'être livrées tous les jours, il faut rationaliser les approvisionnements, réfléchir son besoin à 3 ou 4 jours. On essaie de faire de la sensibilisation en restaurant un dialogue pendant des réunions filières avec les producteurs. Pour le moment les commerciaux sont dissociés des producteurs », une boulangerie industrielle*

**9. Centraliser la gestion des stocks de la restauration collective**

CONDITIONS DE RELOCALISATION DE LA FILIÈRE

# Sécuriser la viabilité économique pour tous les acteurs : prix, répartition de la valeur & contractualisation

## Objectif

Développer de nouveaux modèles économiques « de proximité », en appuyant le financement de la filière, la réflexion sur ses nouvelles transformations, et la valorisation de ses productions.

## Définition

**Marché à terme :** marché sur lequel le prix des titres, des devises ou des produits est fixé immédiatement, mais où le dénouement des opérations est différé.

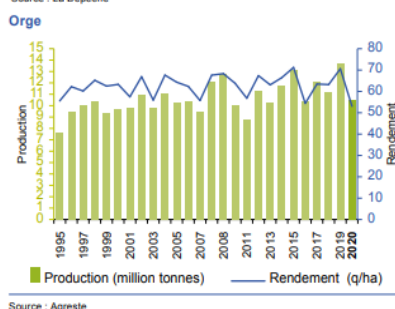
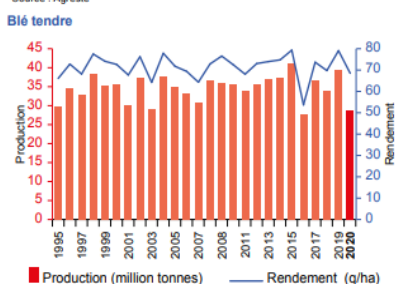
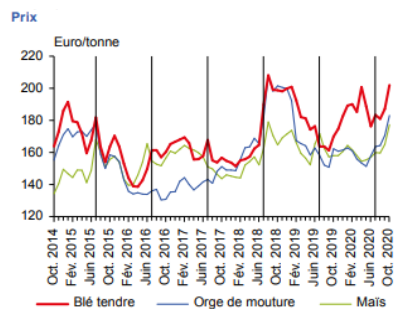
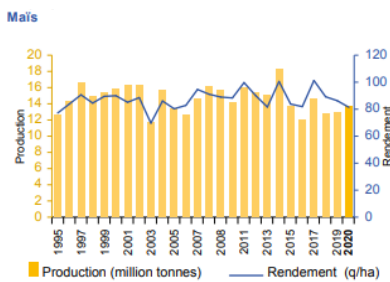
Le prix des céréales est largement dépendant des cours mondiaux. Le prix du blé panifiable a augmenté significativement, en passant de 200€ à 260€/T entre juillet et septembre en 2020, en raison de fluctuations des échanges mondiaux, des conséquences d'événements climatiques extrêmes et de la hausse des prix de l'énergie et de la concurrence avec le marché de l'énergie. Malgré cette récente augmentation, dont la stabilité est incertaine, la vente des produits est souvent en dessous du prix de revient pour les producteurs, tandis que les tarifs en local sont souvent trop élevés pour la restauration collective.

Il est nécessaire de développer des modèles alimentaires plus diversifiés, adaptés aux ressources locales et économes. Cela exige un fonctionnement plus régulé des marchés agricoles afin de protéger les producteurs locaux et les petites entreprises. **Comment construire des modèles économiques basés sur l'anticipation des commandes, la diversification, et une répartition équitable de la valeur entre les différents acteurs de la filière? Quels systèmes de prix et de contractualisation permettraient de d'atténuer la variabilité économique ?**

**1. Accompagner l'élaboration de contrats sur des temps longs, avec des prix plus justes et intégrer des clauses spécifiques pour réduire le risque de volatilité des prix :** les producteurs peuvent anticiper leurs revenus, leurs plans de culture & leurs investissements. Signer des contrats pluriannuels sur un marché à terme\* permet de sécuriser le producteur en lui assurant l'achat de quantités de production en avance avec prix garantis, ou des contrats qui ne portent pas sur les volumes mais sur des quotas.

*« Quand un agriculteur est sur le prix du marché mondial, les cours varient énormément. On ne contractualise pas en dessous du prix de revient. Ça permet de rentrer dans une nouvelle démarche avec les clients »*

*« Les industriels ont demandé de produire ces céréales et on a souhaité qu'ils s'engagent. On peut proposer aux producteurs un contrat sur 5 ans avec prix garanti », un collecteur*



*Evolution des rendements et des prix (France Agrimer, 2020)*



« Avec un contrat long, les agriculteurs peuvent amortir les plantations de haies exigées pour répondre aux exigences environnementales des consommateurs », un collecteur

**2. Travailler l'allotissement, les cahiers des charges et les critères des marchés publics avec les collecteurs et les producteurs** : pour faciliter l'accès aux producteurs locaux aux marchés publics de la restauration collective, conduire un sourcing précis et ouvrir un espace de dialogue entre les producteurs et les acheteurs, allotir finement et définir les critères (et leurs pondérations) pertinents. Attention à ne pas survaloriser le critère « prix » qui pourrait désavantager les producteurs locaux.



**3. Utiliser la labellisation pour vendre des produits de qualités plus rémunérateurs** : développer la solidarité entre producteurs et consommateurs pour faire accepter la hausse des prix. Limite potentielle : les prix pratiqués par la restauration collective peuvent entrer en concurrence avec d'autres modes de vente, en particulier pour le bio (vente directe, etc.)

« On ne voulait plus produire bas de gamme car on ne serait pas compétitif. La demande interne porte sur des produits haut de gamme, avec des exigences plus fortes en matière environnementales etc. On peut vendre plus cher et permettre aux agriculteurs de vivre correctement leur production », un collecteur

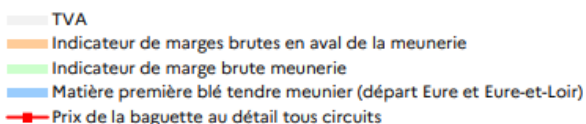
**4. Evaluer le surcoût lié à l'achat bio/local, l'absorber via une aide financière et dégager des marges de manœuvre financières pour la restauration collective** : réduction du gaspillage alimentaire, systématisation des menus végétariens, transformation de produits brutes, etc.

« On a structuré la démarche PioriTERRE, pour rassembler les acteurs et accompagner les agriculteurs aux changements des pratiques. Les agriculteurs veulent bien faire évoluer leurs pratiques à condition de pouvoir en vivre. Aujourd'hui tous les clients veulent produire du blé sans phytosanitaires, mais ne veulent pas payer le prix du bio. Il faut un accompagnement financier », un collecteur

**5. Diagnostiquer la répartition actuelle de la valeur entre les différents maillons de la chaîne et fixer des objectifs de rééquilibrage**



Composition du prix moyen annuel au détail tous circuits de la baguette en matière première et marges brutes (OFPM d'après France AgriMer, « La Dépêche », Insee)





Observatoire des espaces agricoles et naturels - septembre 2018

# Le pain et la pomme dans le système alimentaire de l'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne

Analyse des flux et organisation des filières

## << A LIRE EGALEMENT

En 2018, l'Observatoire Partenarial des Espaces Agricoles, Naturels et de l'Alimentation (OPEANA) publiait une étude ciblée sur deux filières emblématiques du territoire : **le pain et la pomme de table**.

Ce premier travail, qui préfigure la présente étude sur la filière Céréales, a permis de caractériser les chaînes d'acteurs gravitant autour de ces productions, mais aussi de quantifier et localiser les flux afin d'identifier les leviers permettant d'intégrer les acteurs économiques dans une démarche de reterritorialisation.

## << REMERCIEMENTS AUX PARTENAIRES DE L'AGENCE

Cette étude est le fruit d'une collaboration avec divers partenaires que nous souhaitons remercier pour leur participation à l'élaboration de cette publication :

- La Métropole de Lyon,
- La Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse,
- La Communauté de Communes de la Dombes,
- La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain
- La Chambre d'Agriculture du Rhône,
- L'ARDAB,
- L'ISARA,
- Le CDA (Centre de développement de l'agroécologie)

## << REMERCIEMENTS A L'EQUIPE PROJET

Ce rapport est le fruit d'un travail associant des métiers et des compétences diverses portées par le personnel de l'Agence. Cette équipe pluridisciplinaire est composée de :

- Chargée de projet : Morgane MOREAU – [m.moreau@urbalyon.org](mailto:m.moreau@urbalyon.org)
- Elisa DORME, stagiaire
- Clément JACQUEMET, économiste
- Bertille JOLI, agronome
- Emmanuelle VIREY, agronome

Directeur de la publication : **Damien Caudron**

Référente : **Morgane Moreau** – [m.moreau@urbalyon.org](mailto:m.moreau@urbalyon.org)

Ce rapport résulte d'un travail associant les métiers  
et compétences de l'ensemble du personnel de l'Agence d'urbanisme

La réalisation de ce rapport a été permise par la mutualisation  
des moyens engagés par les membres de l'Agence d'urbanisme